

de maintenir ce crédit, & d'y contribuer d'autant plus qu'ils se sont déterminés de recevoir en payement les billers tirés sur quelques-uns des Marchands.

H O L L A N D E.

Les Députés des différentes Amirautés n'ont pas discontinué depuis le 20. Mars, qu'ils étoient convoqués à *La Haye*, de conférer entre-eux jusques dans les premiers jours du mois d'Avril. On s'en promettoit quelque chose pour l'exécution des arrangemens du Port-franc, d'autant plus que les Députés de l'Amirauté de *Zeelande* s'y sont trouvés. Mais il n'en est rien résulté d'où l'on puisse concevoir que cette affaire, depuis si long-tems agitée, soit sur le point de recevoir son dernier coup de main. Ces conférences néanmoins ont duré pendant l'assemblée des Etats de Hollande, qui a commencé le 3. Avril. Elles ont même été comme mêlées avec cette assemblée, dont le travail a été non les affaires de la *Barriere*, mais le consentement à l'état de guerre de cette année; l'augmentation des forces navales, les affaires générales du Commerce qui ont rapport avec le Port-franc; & autres de l'intérieur de l'Etat. Toutes choses intéressantes pour ceux que ces points regardent, dans les diverses Provinces de la Généralité. Mais l'état où sont en particulier les finances de celle d'*Utrecht* a obligé ses Préposés à rendre une Ordonnance dont le but est suffisamment détaillé dans le préambule qu'en voici.